

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **En date du 25 août 2017**

Date convocation : 18 août 2017

Affichage : 18 août 2017

Affichage compte-rendu : 28 Août 2017

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 9

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq août à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain GAGNE, Maire.

Etaient présents : M. Alain GAGNE, M. Franck GAREAU, M. Thierry JEAN, M., M. Eric PENON, Mme Nathalie PÉROUELLE, Mme Christine RIO, Mme Christine SALLOT, M. Michel MÉREAUX, M. Jean-Michel HARENT

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M. Eric NOBLESSE, Mme Stéphanie SAVARY, Mme Mélanie HERRANZ, M. Stéphane LEBLANC.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PÉROUELLE

Compte rendu de la dernière réunion.

Le compte rendu de la dernière réunion, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

2017-33 Délégation réalisation d'emprunt

2017-34 Modification du taux de l'indemnité de fonction du 2nd Adjoint au Maire

2017-35 Décision Modificative section Investissement : Emprunt

2017-36 Décision Modificative versement subvention à l'Association Boissy-Mauvoisin Loisirs (ABML).

Délibérations :

2017-33 : Délégation réalisation d'emprunt.

M. Eric Penon expose aux Conseil, qu'en vue de la réalisation d'un emprunt pour financer l'opération liée au terrain de la Belle Côte cadastré A 338, préempté sur décision de Conseil en date du 22 mai 2017, Le Conseil Municipal de la commune de Boissy-Mauvoisin doit modifier le point « 3 » les règles de délégation au Maire et l'autoriser à :

- 3° procéder, dans les limites de 400 000€, à la réalisation d'un emprunt destiné au financement de l'acquisition, de l'aménagement et de la construction de logement municipaux du terrain de La Belle Côte, cadastré A 338. Cet investissements sera inscrit au budget à la section Investissements, par une décision modificative ci-après proposée. Cette modification est également valide pour les opérations financières utiles à la gestion de cet emprunt, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du code de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Cette délégation est limitée à l'opération susmentionnée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la décision de modification des délégations au Maire pour la réalisation de cet emprunt. A cet effet, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'opter pour la proposition de financement du Crédit agricole d'Ile de France, à savoir un financement de 400.000 € sur 20 ans avec un différé d'amortissement de 24 mois.

2017-34 : Modification du taux de l'Indemnités de fonction du 2nd Adjoint.

Vu la délibération 2014-08 fixant le taux en pourcentage montant des indemnités du Maire et des adjoints

Le Conseil Municipal de la commune de Boissy-Mauvoisin

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a lieu de modifier le taux de l' indemnité allouée au 2^{ème} adjoint à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

Du 2^{ème} adjoint : 100 %, (à l'identique de celle du 1^{er} adjoint) à l'unanimité.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

2017-35 : Décision modificative n° 2.

M. Eric PENON expose au Conseil Municipal que lors du vote du budget, l'opération d'acquisition, d'aménagement et de division du terrain de La Belle Côte, cadastré A 338, n'était pas connu et qu'une décision modificative du budget prévisionnel 2017 est nécessaire pour réaliser cette opération.

Aussi il propose les virements de crédits suivants :

Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
2111	Terrains nus	299.000 €	16411	Emprunts	400.000 €
2152	Installations de voirie	101.000 €			
	TOTAL DEPENSES	400.000 €		TOTAL RECETTES	400.000 €

Le Conseil Municipal de la commune de Boissy-Mauvoisin,

après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette modification.

2017-36 : Décision modificative versement subvention à l'association Boissy-Mauvoisin Loisirs (ABML).

Le Maire, M. Alain GAGNE et M. Eric PENON expliquent au conseil municipal les éléments qui ont conduit à la création d'un comité des fêtes, sous forme d'association loi 1901. En vue de l'organisation des prochaines manifestations sportives et ludiques, l'association ABML demande le versement d'une subvention de départ de 1000 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le versement de cette subvention.

QUESTIONS DIVERSES

1. M. Michel MÉREAUX demande où en est l'acceptation du PLU, voté en séance le 22 mai 2017. M. Le Maire, Alain GAGNE, lui confirme l'acceptation du PLU par le Préfet des Yvelines, acceptation qui comporte une réserve sur la destination future d'un bâtiment situé à la Folie Panier. Une précision sur cet élément sera apportée ultérieurement car elle n'est pas bloquante.
2. Travaux de réfection de la toiture de l'église :
M. Le Maire, Alain GAGNE, informe le Conseil Municipal que les travaux sont désormais finis et qu'ils ont été réalisés avec soin par l'Entreprise.

3. Réfection de la cour de la Mairie :

M. Le Maire, Alain GAGNE, informe le Conseil Municipal que la cour de la Mairie à été refaite, conformément au budget inscrit à la section investissement, et pour un prix moindre que prévus.

La séance est levée à 22h05, sans fixer la prochaine date du Conseil Municipal, compte tenu de la possibilité de devoir provoquer un Conseil extraordinaire en fonction des éléments afférents à l'opération d'acquisition du terrain cadastré A 338.

M. Alain GAGNE	M. Franck GAREAU	M. Jean-Michel HARENT	Mme Mélanie HERRANZ Absente
----------------	------------------	-----------------------	--------------------------------

M. Thierry JEAN	M. Stéphane LEBLANC Absent	M. Michel MÉREAUX	M. Eric NOBLESSE Absent
-----------------	-------------------------------	-------------------	----------------------------

M. Eric PENON	Mme Nathalie PÉROUELLE	Mme Christine RIO	Mme Christine SALLOT
---------------	------------------------	-------------------	----------------------

Mme Stéphanie SAVARY
Absente